BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté de la DPJJ du 1er juillet 2007 portant délégation de signature du directeur régional de la protection judiciaire de la jeunesse de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse

NOR: JUSF0750062A

Le directeur régional de la protection judiciaire de la jeunesse de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse ; Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat;

Vu le décret n° 2005-534 du 24 mai 2005 portant déconcentration en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 22 juillet 2005 relatif à la déconcentration de certains actes de gestion de personnels des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2006 portant nomination de M. Lecogne (Bernard), directeur régional de la protection judiciaire de la jeunesse de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse;

Vu l'arrêté du 11 février 2003 portant nomination de Mme Guidi (Michèle), directrice régionale adjointe ;

Vu l'arrêté du 1^{er} février 2004 portant nomination de Mme Didiers (Dominique), directrice départementale des Alpes de Haute-Proyence ;

Vu l'arrêté du 10 mars 2004 portant nomination de M. Wolf (Arnaud), directeur départemental des Alpes-Maritimes ;

Vu l'arrêté du 10 mars 2004 portant nomination de M. Guyon (Michel), directeur départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 1999 portant nomination de M. Jousselme (Michel), directeur départemental de Corse :

Vu l'arrêté du 28 janvier 2005 portant nomination de M. Autie (Patrick), directeur départemental du Var ;

Vu l'arrêté du 21 septembre 2006 portant nomination de M. Poiret (Alain), directeur départemental du Vaucluse ;

Vu l'arrêté du 1^{er} juin 2005 portant nomination de M. Sodi (Gilbert), conseiller d'administration à la direction régionale ;

Vu l'arrêté du 1^{er} septembre 2005 portant nomination de M. Carle (Jean-Pierre), contrôleur de gestion à la direction régionale ;

Vu l'arrêté du 5 août 2004 portant nomination de M. Miralles (Maxime), attaché à la direction régionale,

Arrête:

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Guidi (Michel), directrice régionale adjointe ; à M. Sodi (Gilbert), conseiller d'administration à la direction régionale ; à M. Carle (Jean-Pierre), attaché principal à la direction régionale et à M. Miralles (Maxime), attaché à la direction régionale, à l'effet de signer, au nom du directeur régional, les arrêtés, décisions ou contrats relatifs à :

1° Pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires :

L'octroi des congés annuels; l'ouverture et le suivi du compte épargne temps; l'octroi des congés maternité ou pour adoption; l'octroi des congés paternité; l'octroi ou le renouvellement des congés ordinaires de maladie; l'octroi ou le renouvellement du congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie; l'imputabilité au service des maladies et des accidents; l'autorisation des cumuls d'activités; les autorisations d'absence autres que celles délivrées à titre syndical en application des articles 14 et 15 du décret n° 82-447 du 28 mai 1982; l'octroi ou le renouvellement des congés de longue maladie; l'octroi ou le renouvellement des congés de longue durée; l'octroi ou le renouvellement du congé parental; l'octroi, le renouvellement et la fin du congé de présence parentale; l'octroi ou le renouvellement des disponibilités d'office après épuisement des droits à congés ordinaires de maladie, congé de longue maladie et congé de longue durée; l'octroi ou le renouvellement des disponibilités de droit; l'autorisation, la modification ou le renouvellement du travail à temps partiel et la réintégration à temps plein dans l'emploi d'origine; l'octroi des congés de représentation; l'admission au bénéfice de la cessation progressive d'activité.

2° Pour les agents non titulaires:

Le recrutement ; l'octroi des congés annuels ; l'ouverture et le suivi du compte épargne temps ; l'octroi des congés de maternité ou pour adoption ; l'octroi des congés de paternité ; l'octroi ou le renouvellement des congés ordinaires

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

de maladie ; l'octroi ou le renouvellement du congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie ; l'imputabilité au service des maladies ou accidents ; les autorisations d'absence ; l'octroi, le renouvellement et la fin des congés pour raison de santé ; l'octroi, le renouvellement et la fin des congés non rémunérés pour raisons familiales ou personnelles ; l'autorisation, la modification ou le renouvellement du travail à temps partiel et la réintégration à temps plein ; l'octroi des congés pour formation de cadres et d'animateurs pour la jeunesse ; l'autorisation des cumuls d'activités ; l'octroi des congés de représentation ; l'octroi des congés liés à des absences résultant d'une obligation légale et des activités dans la réserve opérationnelle ; l'admission au bénéfice de la cessation progressive d'activité ; la fin du contrat et le licenciement ; l'admission au bénéfice de la retraite.

Article 2

Délégation est donnée à Mme Didiers (Dominique), directrice départementale des Alpes-de-Haute-Provence, M. Wolf (Arnaud), directeur départemental des Alpes-Maritimes, M. Guyon (Michel), directeur départemental des Bouches-du-Rhône, M. Jousselme (Michel), directeur départemental de Corse, M. Autie (Patrick), directeur départemental du Var, M. Poiret (Alain) directeur départemental du Vaucluse, à l'effet de signer, au nom du directeur régional, les décisions relatives à :

1° Pour les personnels titulaires ou stagiaires :

L'octroi des congés annuels des agents affectés en département.

2° Pour les agents non titulaires :

L'octroi des congés annuels des agents affectés en département.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice et affiché dans les locaux de chacun des services délégataires.

Fait à Marseille, le 1er juillet 2007.

Le directeur régional, B. Lecogne